



ISSN N° 039 - 6522 CPPAP N° 0605 S 05524  
Directeur de la publication: M. DEVRED  
Imprimerie spéciale SNES 209 rue Nationale Lille

Supplément à LILLE - SNES N° 245 JUILLET-AOUT 2004

**AUX SECRETAIRES DES S1**

**AUX MEMBRES DE LA CA**

**LILLE LE 22/09/04**

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

**CIRCULAIRE**

**N°2**

## Action

**Précarité**

page 2

## Politique scolaire

**Evaluation 6ème**

page 2

## Activités du S3

**CAA du 13/09:  
les motions**

pages 3 et 4

**Réunions:**

nouveaux syndiqués, TZR,  
assistants d'éducation,  
secteurs collège et lycée

pages 4 et 5

**Syndicalisation**

**Bulletin académique**

Page 5

## Calendrier

page 6

## Annexes 1,2,3

pages 7 à 12

A l'initiative de la FSU  
**Assemblée générale  
des non-titulaires  
le mercredi 29 septembre**  
à partir de 14h30  
au lycée Pasteur, rue des urbanistes à Lille

**Elections au  
Conseil d'Administration  
Votez pour la liste présentée  
par la FSU et le SNES**

**A AFFICHER SUR LE PANNEAU SYNDICAL**

## **ACTION**

### **A l'initiative de la FSU : Assemblée générale des contractuels le mercredi 29 septembre à 14h30**

Cette rentrée 2004-2005 met à nouveau les non-titulaires au premier plan des préoccupations des syndicats de la FSU.

A la rentrée, 60 % des contractuels se retrouvaient sans affectation à l'année dans de nombreuses disciplines de l'enseignement général et technique : beaucoup ne se verront proposer que des remplacements de courte durée ou des vacances sans droit au chômage ni aux congés payés, parfois rien.

Mais la situation est contrastée : le manque criant de places aux différents concours entretient le recrutement massif de contractuels dans de nombreuses disciplines professionnelles et dans quelques disciplines générales et techniques. Le rectorat a déjà procédé au recrutement de nouveaux contractuels dans 7 disciplines.

Cet état de fait met clairement en évidence les conséquences de la politique gouvernementale et prouve, si besoin en était, que les contractuels sont la variable d'ajustement de l'Education Nationale. Ils sont les premiers à faire les frais des décisions politiques.

Le 8 septembre, lors de l'audience intersyndicale, le Recteur nous a opposé une fin de non-recevoir à ce sujet comme à d'autres. Cette situation est inadmissible, nous estimons que l'Administration a des responsabilités vis-à-vis des collègues précaires. Et qu'en l'occurrence, elle se comporte comme le pire des patrons, en refusant tout accompagnement social aux licenciements qu'elle programme.

Nous invitons les MA, contractuels, vacataires et intérimaires à participer à l'

### **Assemblée générale des non-titulaires le mercredi 29 septembre à partir de 14h30 au lycée Pasteur, rue des urbanistes à Lille**

A l'ordre du jour :

- Le point sur la situation dans l'académie
- Nos revendications
- La création d'un collectif FSU pour les non-titulaires de notre académie
- Nos propositions d'action
- Les inscriptions aux concours .

Les S1 sont indispensables pour diffuser cette information et inviter à l'AG. Leurs contacts avec les non-titulaires de leur établissement, de cette année et des années antérieures, permettront d'assurer le succès de cette initiative et des décisions qui en découleront.

## **POLITIQUE SCOLAIRE**

### **Evaluation en 6<sup>ème</sup>.**

Il y a une dizaine de jours, le S3 a pris connaissance de la diffusion des contenus et des réponses de l'évaluation 6ème sur un site ministériel ouvert au public. La CAA a adopté la motion ci-dessous et le S3 a écrit au recteur pour le prévenir et lui demander de surseoir à cette évaluation.

Dans le même temps, nous avons appelé les collègues à refuser de mettre en œuvre l'évaluation. Malheureusement, elle était largement entamée au moment où cette information a été diffusée, et de nombreux enseignants ont souhaité exploiter le travail entamé, ce qui est parfaitement compréhensible. Cependant les risques de dévoiement persistent, des résultats faussés pouvant être préjudiciables aux élèves et aux établissements. Nous demandons donc aux collègues de ne pas transmettre les résultats par voie informatique afin d'en empêcher toute utilisation statistique. Le rectorat nous a dit être au courant, reconnaît le problème tout en minimisant les fuites, et n'a pas pris position au 21 septembre.

#### **Motion de la CAA du SNES du 13 septembre 2004**

*La section académique du SNES dénonce le manque de sérieux et de rigueur quant aux tests d'évaluation en 6ème. En effet, les questions, les réponses et même l'exploitation relatives à cette évaluation ont été publiées dès le mois de juillet sur le site du ministère : chacun a donc pu en prendre connaissance.*

*Quelle crédibilité peut-on alors accorder aux résultats d'une telle évaluation ?*

*Dans ce contexte, la section académique du SNES de Lille demande aux collègues concernés de ne pas se prêter à une telle mascarade en refusant de faire passer ces tests et de les corriger.*

*D'autre part, elle demande au Ministère de ne tirer aucune conclusion des résultats d'une évaluation pipée.*

## CAA du 13 septembre 2004 : les motions.

### Motion action

La situation économique en cette rentrée reste marquée par la poursuite de la casse de l'emploi, notamment industriel, parfois sous la forme de délocalisations et par une offensive patronale brutale sur les 35 heures et le chantage aux salaires et à l'emploi, les taux de croissance ont tendance à remonter légèrement, sans que cela entraîne une reprise franche de l'emploi ou un changement de cap gouvernemental puisqu'il n'est pas prévu d'utiliser les surplus fiscaux pour lutter contre le chômage ou relancer l'emploi public. La reprise de l'inflation n'a pas non plus incité le gouvernement à revenir sur sa politique salariale. En revanche, le gouvernement a maintenu ses choix libéraux, notamment en multipliant les cadeaux aux entreprises et aux ménages aisés par des promesses de diminution des taxes et des droits de succession, en faisant passer la loi sur la protection sociale.

Dans un souci de faux équilibre, le gouvernement a redécouvert la question sociale avec le plan Borloo : s'il soulève des problèmes facteurs d'insécurité sociale que la politique du gouvernement a depuis 2 ans largement développés comme le chômage de longue durée il propose des solutions dangereuses (RMA, formation professionnelle).

Dans les services publics, les mauvaises nouvelles se sont accumulées avec le traitement d'EDF-GDF, de la Poste et enfin la privatisation de France Télécom et le vote scandaleux sur la décentralisation.

En ce qui concerne l'éducation nationale, le satisfecit désormais rituel du rectorat sur la présence d'adultes devant les élèves le jour J ne saurait masquer les problèmes. Les suppressions d'emplois (**600 à cette rentrée, 2500 sur les 5 dernières années**) se sont traduites par une dégradation des conditions de travail des élèves (classes surchargées, même si cela n'est pas vrai partout, suppression d'options, difficultés pour affecter tous les élèves l'utilisation de PAM aggravant la situation) et les personnels (services partagés...).

La situation des CIO s'est encore dégradée à la rentrée 2004 et montre la volonté du gouvernement d'entraver le bon fonctionnement du service public d'orientation. Les restrictions budgétaires concernent particulièrement les CIO d'Etat déjà affaiblis. Ces restrictions ont d'importantes répercussions sur les conditions de travail des Copsy : baisse des frais de déplacement d'à peu près 30%, congés non remplacés, non réemploi des contractuels...

La situation des précaires est dramatique. Ce sont plus de 500 collègues qui, au 2 septembre ne se sont vu offrir que l'inscription au chômage, avec en prime l'affirmation qu'ils ne percevraient rien avant octobre. **L'Etat patron se comporte en voyou au mépris de ses propres lois, ne proposant aucune mesure d'accompagnement en terme de perspective de titularisation, de formation, de suivi...**

La suppression du caractère férié du « lundi de Pentecôte, tout en remettant en cause la RTT à laquelle toutes les catégories de l'EN n'ont pas eu droit est une mesure vexatoire qui ne permettra en rien de répondre aux problèmes des personnes âgées. Cela montre que la priorité gouvernementale n'est plus la lutte pour l'emploi.

Face à cette situation, la CAA se félicite de l'unité d'action obtenue le 8 septembre, à l'exception de FO et de la CNT, tous les syndicats ont signé l'appel se sont retrouvés ce jour-là avec la FCPE devant le rectorat. Les conditions ne permettaient pas une mobilisation de masse mais l'unité a été maintenue et la **CAA invite tous les personnels à agir le 22 septembre en participant aux AG suivies de rassemblements ou manifestations devant les sous-préfectures ou les IA.** Il s'agira pour nous de revendiquer le réemploi des précaires et de poser nos revendications sur le budget.

Au niveau national, la CAA attend du SNES des décisions claires et rapides. Lors du dernier conseil national, nous avons écrit : « l'objectif est de construire avec les personnels une démarche d'action dont le SNES pense, en fonction de la situation, qu'elle doit être au plus haut niveau possible et la plus proche possible de la rentrée. C'est dans ce cadre que doit aussi être débattue l'hypothèse de la grève et les conditions de la réussite. »

La CAA estime que ce qui s'est déroulé depuis ce CN confirme qu'il faut engager la bataille sur le budget. Son vote étant prévu à l'automne, c'est dès à présent qu'il faut prendre la décision d'appeler à la grève pour la mi-octobre, avant le vote du budget.

Les 1ères orientations connues du rapport Thélot annoncent la poursuite de la casse de l'éducation nationale : augmentation du temps de travail des nouveaux collègues de 4 à 8 heures, pouvoirs accrus données aux chefs d'établissement sous couvert d'autonomie des établissements, redéfinition des services, orientation précoce des élèves etc. Le gouvernement poursuivra sa politique de suppression de postes : 7500 envisagées pour la rentrée prochaine.

Les personnels attendent de notre syndicat qu'il prenne ses responsabilités en ce domaine et qu'il s'engage en montrant sa détermination à faire bouger les choses.

Quelles doivent être les conditions de la réussite ?

- Un appel clair et rapide en direction des personnels et de l'opinion, par la poursuite de la campagne de sensibilisation. Il faut du temps pour préparer cette action, exiger du gouvernement un dialogue et des réponses.
- Faire le lien entre le budget et la commission Thélot. L'abandon des exigences de qualification pour les élèves, la casse des statuts, le recours au mérite élément déjà contenu dans la stratégie ministérielle de réforme présentée au CSE de juillet serviront de justification aux reculs budgétaires, à la poursuite de la décentralisation.
- Des revendications claires et chiffrées : arrêt des suppressions d'emplois, recrutements à la hauteur des départs en retraite, revendications salariales précises pour les actifs et les pensionnés avec effort particulier pour les salaires désormais sous le SMIC (6 et 10% ?).
- Retour au recrutement des MI-SE et création des emplois statutaires révélés par la disparition des CES et des emploi-jeunes.
- Un plan de titularisation des précaires dans les corps existants de la fonction publique et l'abandon du projet de CDI annoncé par le gouvernement.

- Un calendrier de l'action lié aux réponses gouvernementales :annoncer la poursuite de l'action avec manifestation nationale. La recherche de l'unité est indispensable mais ne peut être un frein. Dans tous les cas, même seule la FSU doit appeler à l'action.
- Poursuite des actions entamées depuis des mois, **notamment sur la décentralisation**, en exigeant des élus locaux l'engagement de ne pas mettre en œuvre la loi.
- Rechercher les convergences avec le mouvement social notamment pour la défense du service public.

#### **Sur le service minimum :**

La CAA estime que le service minimum dans les transports appelle à une réaction de l'ensemble du mouvement social. Il s'agit pour ce gouvernement de poursuivre sa politique d'intimidation et de casse. Alors que les mouvements sociaux sont rendus de plus en plus difficiles dans le secteur privé, le gouvernement s'en prend aux secteurs les plus actifs. Après les transports ce sera, n'en doutons pas, le tour de la fonction publique. Le mouvement de 2003, avec la répression sur les salaires, les menaces et la tentative de criminalisation des personnels prouve qu'il s'agit bien de casser toute perspective d'action. Rappelons également que cela passe par le refus de revenir sur l'amendement Lamassoure, et sur la loi Perben qui refuse de reconnaître la représentativité syndicale réelle.

Il est donc de la responsabilité non seulement du mouvement social mais aussi de l'ensemble des citoyens de s'opposer à cette tentative afin de défendre les libertés collectives. La CAA appelle donc les personnels à manifester avec les cheminots, mandate la FSU pour rechercher les modalités d'action communes y compris la grève et demande au SNES de s'y associer et de lancer une pétition nationale.

#### **Sur l'Europe :**

La CAA propose de faire connaître à l'ensemble des personnels le projet de texte sur la constitution européenne et ses analyses. Constatant que ce texte a des conséquences néfastes dans notre champ d'intervention, en même temps qu'il situe définitivement les conditions de la vie sociale et politique dans notre pays dans un cadre purement libéral, contraire aux intérêts des travailleurs, le SNES se doit d'explicitier dès maintenant d'explicitier cette constitution afin que les syndiqués se prononcent en toute connaissance de cause. La CA approuve donc la décision du SNES de lancer un débat, d'ouvrir son site et ses publications à la présentation de ses analyses et des points de vue des syndiqués.

#### **Sur la FSU :**

La CAA rappelle son exigence : avant toute syndicalisation dans le secteur privé, il est indispensable de mener un débat sur le site et dans ses publications et de consulter l'ensemble de ses syndiqués par un vote personnel organisé dans les S1. La CAA reste opposée à la syndicalisation des personnels de l'enseignement privé.

### **Réunions avec les nouveaux syndiqués du SNES :**

La section académique souhaite rencontrer les syndiqués qui ont adhéré pour la première fois en 2003-2004. Elle leur propose, autour d'un verre de l'amitié, des réunions avec les responsables académiques du SNES. A l'ordre du jour, le bilan d'une année de syndicalisation au SNES.

Ces réunions auront lieu le :

- **Lundi 27 septembre à 17h30 à Valenciennes** (lycée de l'Escaut)
- **Mardi 28 septembre à 18h à Calais** (lycée Berthelot) **et Lens** (collège Michelet)
- **Mercredi 29 septembre à 18h à Lille** (au siège de la section académique).

### **Réunions de catégories :**

<b>TZR</b>	<b>Assistants d'éducation</b>
<b>Mercredi 6 octobre 14h30 au S3</b>	<b>Mercredi 6 octobre 14h30 au lycée Pasteur de Lille</b>

## **Le secteur COLLEGE du SNES se réunit :**

**Mardi 05 octobre de 17h à 19h  
au siège du S3, 209 rue Nationale, Lille**

Dans un contexte où le collège est remis en question (nouvelle classe de 3ème, premières annonces du rapport Thélot dont la sortie est prévue mi-octobre), il s'agira d'organiser notre force de réflexion afin de déboucher sur des propositions plus spécifiques au collège.

**A l'ordre du jour** : mise en forme définitive du bulletin « spécial collèges » que le S3 adressera en octobre

Chaque camarade concerné par la question sera le bienvenu.

Responsable du secteur : Magali Laumenerch.

## **Le secteur LYCÉE du SNES se réunit :**

**Mardi 05 octobre de 17h à 19h  
au siège du S3, 209 rue Nationale à Lille.**

EAF, Langues, Réforme STT, STI, TPE, examens, citoyenneté, fonctionnement sont par exemple et sans exclusive des domaines qui nécessitent notre réflexion, nos prises de position et notre action syndicale.

Tout cela dans un contexte de remise du rapport Thélot sur l'École et de projets gouvernementaux de réforme du système éducatif.

**A l'ordre du jour** : mise en forme définitive du bulletin « spécial lycées » que le S3 adressera en octobre

Tous les collègues intéressés sont cordialement invités à la réunion.

N'hésitez pas à nous contacter au S3 (responsable du secteur : Pierre Brunne) par courrier papier ou électronique.

## **SYNDICALISATION**

Nous demandons aux trésoriers des S1 de renvoyer régulièrement les bulletins d'adhésion (tous les trois ou quatre semaines), même si la liasse trésorerie ne comporte que deux ou trois noms.

Nous vous remercions encore de votre activité pour le SNES, ingrate mais indispensable.

## **BULLETIN ACADEMIQUE : le prochain sera expédié la troisième semaine d'octobre**

La date limite de dépôt des articles au S3 est fixée au 7 octobre.

Nous invitons les S1 à nous faire parvenir des échos de leur établissement, ou des points de vue sur les sujets en débat (responsable des publications : Odile Deverne).

# CALENDRIER

	<b>Calendrier administratif</b>	<b>Calendrier syndical</b>
<b>Septembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>21 septembre au 8 novembre</b> : inscription aux concours internes et externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>lundi 27, mardi 28 et mercredi 29</b> : rencontre avec les nouveaux syndiqués de 2003-2004.</li> <li>- <b>mercredi 29</b> : AG des contractuels (14h30 au lycée Pasteur de Lille)</li> </ul>
<b>Octobre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>mercredi 13</b> : commissions formation continue</li> <li>- <b>Vérifiez votre VS</b> (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup...) avant de le signer</li> <li>- La <b>circulaire mutations</b> devrait paraître le 20 octobre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>mercredi 6</b> : AG des assistants d'éducation au lycée Pasteur de Lille</li> <li>- <b>mercredi 6</b> : réunion des TZR à 14h30 au S3</li> <li>- 7<sup>ème</sup> semaine après la rentrée : <b>élections au conseil d'administration</b></li> <li>- <b>15 au 17</b>: FSE à Londres</li> <li>- <b>lundi 18</b> : stage collège</li> </ul>
<b>Novembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>lundi 8</b> : fin des inscriptions aux concours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>mardi 9</b> : stage « élus en conseil d'administration »</li> <li>- <b>lundi 15</b> : stage MI-SE</li> <li>- <b>mardi 16</b> : stage assistant d'éducation</li> <li>- <b>mardi 30</b> : stage « évaluation, orientation, affectation »</li> </ul>
<b>Décembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mutations inter-académiques</b> : saisie des vœux (calendrier prévisionnel)</li> <li>- Renseignez-vous sur les dates limites de <b>demandes de temps partiels et de disponibilité</b> qui sont souvent fixées avant les vacances de Noël</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>jeudi 2</b> : stage « vie syndicale dans un établissement scolaire »</li> </ul>
<b>Janvier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pensez à votre demande de <b>congé formation</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>jeudi 13</b> : stage « LOLF et réforme de l'Etat »</li> <li>- <b>jeudi 20</b> : stage SVT</li> </ul>

# Annexe 1 - INFOS STAGIAIRES IUFM

**Tableau des permanences SNES dans les centres IUFM**

Centres	Jour et horaires	Contact	Remarque
<b>Arras (galerie F)</b>	<b>Mardi</b> 12 h à 13 h 15 <b>Jeudi</b> 12 h à 13 h 30 <b>Vendredi</b> ponctuellement	Karine Boulonne	La présence dans les centres le jeudi se fera uniquement les jours de FGP
<b>Douai (cafétéria)</b>	<b>Mardi (CPE)</b> ponctuellement <b>Mercredi</b> 12 h à 13 h 30 <b>Jeudi</b> vers 12 h	Joëlle Maati Karine Boulonne Mickaël Bilaey	
<b>Lille</b>	<b>Mardi</b> voir panneau SNES <b>Jeudi</b>	Eric Delangue	
<b>Villeneuve d'Ascq (cafétéria)</b>	<b>Lundi</b> de 12 h à 13 h <b>Mercredi</b> vers 12 h 30	Noëlle Célérier Karim Ayad	

Attention, comme vous, nous sommes enseignants ayant des classes en charge, ainsi que des responsabilités syndicales dans nos établissements. Des concertations, des réunions imprévues peuvent nous empêcher de tenir nos permanences. Veuillez ne pas nous en tenir rigueur !

A l'occasion des mutations, des réunions vous seront proposées en novembre, décembre et avril

**Permanence IUFM au SNES de Lille (s3)** : le jeudi de 14 h 30 à 18 h 00 (pour les CPE mercredi matin et jeudi matin), 209 rue Nationale, 59000 Lille, tél : 03 20 06 77 41, fax : 03 20 06 77 49

[www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) / E-Mail [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) ou [karineboulonne@wanadoo.fr](mailto:karineboulonne@wanadoo.fr)

## Questions les plus souvent posées à la permanence :

### 1) Quand et combien serai-je payé ?

Avec la fin du mois de septembre se pose la question du premier traitement (qui sera en fait une avance sur salaire, la différence sera versée normalement le mois suivant). **Pas de fiche de paie avant novembre. Attention également aux heures supplémentaires** (HSA ou HSE) : un stagiaire IUFM (4 – 6 h) n'y ayant pas droit, **si vous en faites, vous ne serez pas rémunérés !**

### Chiffres en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004

Les 3 premiers mois, un stagiaire non-reclassé (ceux qui ont effectué des services antérieurs ont droit à un reclassement (voir plus loin)) est au premier échelon. Il passe ensuite à l'ancienneté au 2<sup>ème</sup> échelon le 1<sup>er</sup> décembre pour 9 mois (le paiement se fait souvent attendre !), au 3<sup>ème</sup> le 1<sup>er</sup> septembre 2005, au 4<sup>ème</sup> le 1<sup>er</sup> septembre 2006...

Salaire net, MGEN déduite, en euros

Certifiés et CPE				Agrégés			
Echelon	zone 1	zone 2	zone 3	Echelon	zone 1	zone 2	zone 3
1 <sup>er</sup>	1282	1254.8	1241.2	1 <sup>er</sup>	1392.52	1362.97	1348.2
2 <sup>ème</sup>	1381.47	1352.16	1337.5	2 <sup>ème</sup>	1602.5	1568.5	1551.5
3 <sup>ème</sup>	1451.46	1420.67	1405.26	3 <sup>ème</sup>	1757.23	1719.94	1701.3

Zone = l'indemnité de résidence des fonctionnaires, c'est-à-dire un correctif du salaire tenant compte du coût de la vie plus ou moins élevé dans les différentes localités d'affectation. Il n'existe plus actuellement que 3 zones où l'indemnité de résidence est respectivement de 3 %, 1 % et 0 % du traitement brut.

Outre le salaire, les stagiaires enseignants touchent 1/3 de l'**ISOE**, les documentalistes, Co-Psy touchent 1/3 d'**une indemnité de sujétions particulières** de 553.8 € qui subit le même sort que l'ISOE (soit tous les 3 mois 46.15 €), les CPE ont **une indemnité forfaitaire** de 1048.4 € (idem que l'ISOE, soit 4 versements de 87.4 €). Le SNES demande que ces indemnités soient versées aux stagiaires dans leur intégralité.

**Indemnité ZEP** d'un montant annuel de 1097.04 €, elle est versée mensuellement aux stagiaires au prorata du service effectué. Exemple : stagiaire effectuant 6 heures dans l'établissement :  $1097.04/12 \times 6/18 = 30.47$  €

### 2) Qu'est ce que le reclassement ?

Le reclassement prend en compte les services antérieurs (MI-SE, assistants, contractuels ou MA, etc.... mais pas de vacataires). **Un dossier est à remplir et à envoyer au rectorat très rapidement**, l'an dernier les résultats du reclassement n'ont été connus qu'en janvier et même mai pour certains. **Ne tardez donc pas à établir ce dossier, il vous sera très utile pour obtenir davantage de points mutation, ainsi que pour progresser plus rapidement dans les échelons et donc dans l'échelle de rémunération.**

### 3) Et les frais de déplacement ?

Vous devez prévoir de nombreux déplacements, mal remboursés : l'adresse prise en compte sera en effet soit votre résidence administrative (établissement de stage), soit votre résidence privée, avec des mauvaises surprises (Lens Douai n'est pas remboursé par exemple) !!! Le SNES demande qu'une somme forfaitaire soit versée mensuellement et la prise en compte d'une seule adresse. Nous avons également demandé davantage de transparence dans le paiement de ces frais : les sommes perçues assez tardivement dans l'année ne comportant pour l'instant aucune indication

#### 4) Ai-je le droit d'assister à une réunion syndicale ?

Vous êtes fonctionnaires stagiaires et, à ce titre, vous bénéficiez des mêmes droits et devoirs que les titulaires. Vous avez donc le droit de faire grève (c'est à l'administration d'en faire le constat), d'assister à une heure d'information syndicale par mois. Le fait d'être syndiqué et de faire grève n'auront aucune incidence sur la validation contrairement à ce qu'affirment certains formateurs !

#### 5) Et l'an prochain ?

A la fin de l'année, le jury de validation se réunit pour examiner le bilan des 3 éléments d'évaluation (stage, mémoire, assiduité) après avis de la commission de validation de votre discipline. Il propose la titularisation au 1<sup>er</sup> septembre 2005 ou une nouvelle inspection (qui peut déboucher sur un avis positif à la titularisation, un renouvellement ou même un refus définitif). Un rapport satisfaisant de l'IUFM ne vous met pas à l'abri d'une « inspection de contrôle ».

En 2004, la plupart des stagiaires non validés l'ont été en raison d'une année de formation incomplète, absence d'une durée supérieure à 36 j (congé maladie ou congé maternité par exemple)

**Il faut ensuite vous affecter** : les mutations se déroulent en 2 temps : en décembre, vœux interacadémiques ( ! vous ne serez pas forcément affecté à Lille l'an prochain, comme l'ont constaté les stagiaires de lettres, maths, SVT, techno, génies... 2004), puis en avril, vœux intra-académiques. Le SNES organise des réunions mutations à ces occasions.

## ATTENTION, MUTATIONS !

**LA NOTE DE SERVICE QUI DOIT PARAÎTRE FIN OCTOBRE CHANGE TOUTES LES REGLES (il est possible par exemple que la situation familiale prise en compte soit celle du 1/09/2004 !)**



### VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LE BULLETIN SNES MUTATIONS DESTINE AUX PLC2 ?

L'envoi est automatique pour les syndiqués. Si vous ne l'êtes pas encore, vous pourrez le recevoir en nous communiquant vos coordonnées ! seuls les syndiqués bénéficieront de services spécifiques que nous leur proposerons (envoi des barres de l'an dernier, calcul du barème, fiche de vœux, suivi et réponse personnalisée aux deux mouvements)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

e-mail (écrire très lisiblement) : .....

Etablissement de stage : .....

### VOUS SOUHAITEZ QUE LE SNES ORGANISE UNE REUNION MUTATIONS DANS VOTRE CENTRE IUFM A L'ISSUE D'UNE JOURNEE DE FORMATION (vers 16 h - 16 h 30) APRES LES VACANCES DE TOUSSAINT ?

Merci de nous indiquer :

Le jour (et l'heure) : .....

Le centre : .....

Bon à renvoyer au SNES -Secteur IUFM, 209 rue Nationale, 59 000 Lille ou par mail [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) ou [karineboulonne@wanadoo.fr](mailto:karineboulonne@wanadoo.fr)



# ACADEMIE DE LILLE

## 500 LICENCIEMENTS, PAS DE PLAN SOCIAL!

A l'initiative de la FSU :

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONTRACTUELS  
LE MERCREDI 29 SEPTEMBRE À 14H30**

Cette rentrée 2004-2005 met à nouveau les non-titulaires au premier plan des préoccupations des syndicats de la FSU.

A la rentrée, 60 % des contractuels se retrouvaient sans affectation à l'année dans de nombreuses disciplines de l'enseignement général et technique : beaucoup ne se verront proposer que des remplacements de courte durée ou des vacances sans droit au chômage ni aux congés payés, parfois rien.

Mais la situation est contrastée : le manque criant de places aux différents concours entretient le recrutement massif de contractuels dans de nombreuses disciplines professionnelles et dans quelques disciplines générales et techniques. Le rectorat a déjà procédé au recrutement de nouveaux contractuels dans 7 disciplines.

Cet état de fait met clairement en évidence les conséquences de la politique gouvernementale et prouve, si besoin en était, que les contractuels sont la variable d'ajustement de l'Education Nationale. Ils sont les premiers à faire les frais des décisions politiques.

Le 8 septembre, lors de l'audience intersyndicale, le Recteur nous a opposé une fin de non-recevoir à ce sujet comme à d'autres. Cette situation est inadmissible, nous estimons que l'Administration a des responsabilités vis-à-vis des collègues précaires. Et qu'en l'occurrence, elle se comporte comme le pire des patrons, en refusant tout accompagnement social aux licenciements qu'elle programme.

Nous invitons les MA, contractuels, vacataires et intérimaires à participer à l'

**Assemblée générale des non-titulaires  
le mercredi 29 septembre à partir de 14h30  
au lycée Pasteur, rue des urbanistes à Lille**

A l'ordre du jour :

- Le point sur la situation dans l'académie
- Nos revendications
- La création d'un collectif FSU pour les non-titulaires de notre académie
- Nos propositions d'action
- Les inscriptions aux concours .

## TITULARISATION OU CDI ?

Sous couvert d'appliquer la directive européenne de 1999, le ministre de la Fonction publique a présenté au printemps un nouveau cadre réglementaire pour l'emploi des non-titulaires. Un projet définitif a été communiqué aux organisations syndicales le 13 août. Il devrait être présenté dans le cadre de la prochaine loi de modernisation de la Fonction publique élaborée à l'automne. Il s'agit d'un texte qui, s'il était adopté, se révélerait dangereux pour le statut de la Fonction Publique sans apporter de véritables garanties aux précaires.

Ce projet Fonction publique confirme l'article 4 du titre II de la loi 84-16 du 11 janvier 84 en rappelant la possibilité de recruter par dérogation des agents contractuels mais propose des CDD dont le renouvellement ne pourrait dépasser six ans, sans poser de limite inférieure. De plus, l'employeur public serait tenu, au terme de ces renouvellements, de proposer un CDI. Un dispositif transitoire permettrait aux personnes de plus de 50 ans de bénéficier immédiatement d'un CDI.

À la première lecture, on pourrait penser qu'il s'agit là d'un réel progrès. En réalité, l'application d'un tel projet peut avoir comme conséquences, soit d'encourager le turn-over des non-titulaires (les rectorats pouvant mettre fin aux contrats avant l'ultime sixième année), soit créer une catégorie nouvelle de non fonctionnaires au-delà des 6 ans (le CDI élude les questions de titularisation dans les corps actuels sans offrir de garanties sur la stabilité de l'emploi).

La FSU maintient son exigence d'une politique de l'emploi public qui renonce à la précarité. Aucun dialogue sur ce dossier n'a été engagé au ministère de l'Éducation nationale. Par contre, la volonté de limiter les coûts s'affiche partout, consacrant la précarité. Les possibilités de titularisation s'amenuisent puisque plus de 1 400 postes aux concours ont été supprimés en 2 ans, et que le gouvernement refuse de discuter la reconduction de la loi Sapin (dernière session en 2005). Seul le dispositif des concours internes serait conservé selon un document publié en juillet intitulé « la stratégie ministérielle de réforme(SMR) » et qui répond à l'injonction de Raffarin et de Bercy d'économiser dans chaque ministère. Ce dispositif s'appuyant sur des volumes de concours externes en très forte diminution, les perspectives de titularisation se bouchent si on laisse faire ;

## QUELLES REVENDICATIONS

### POUR LES PRECAIRES ?

Le SNES et la FSU revendiquent en premier lieu la fin de la précarité par des recrutements à la hauteur des besoins, l'arrêt du recours à de nouveaux personnels précaires, la stabilisation des situations avec le droit au réemploi, et une réflexion sur le plan Sapin et les conditions de l'intégration des précaires dans le cadre des corps existants de la fonction publique. Nous voulons une titularisation qui ne soit pas un prétexte pour remettre en cause les droits des personnels mais qui, au contraire, permette l'amélioration de la situation de tous. Le texte gouvernemental qui prétend offrir un cadre stable aux personnels, montre clairement la volonté de faire voler en éclats les statuts de la fonction publique. L'exemple de France Télécom, de la Poste et d'EDF montrent qu'en juxtaposant les statuts, ce sont les pires que l'on finit toujours par vouloir imposer.

Dans le même temps, il n'est pas admissible que l'Etat-patron se comporte en voyou, et se contente comme il le fait à Bordeaux ou à Lille, de conseiller aux précaires de s'inscrire au chômage. Dans l'académie, le rectorat procède à un énorme plan de licenciements en catimini, sans rien offrir aux précaires.

**Dans l'immédiat, nous exigeons :**

- une transparence plus grande dans les affectations et le respect des règles de réemploi.
- un rattachement administratif pour tous permettant notamment aux collègues de s'inscrire aux concours internes.
- une prise en charge plus rapide des droits aux indemnités chômage pour ceux et celles qui sont en attente de poste.
- l'ouverture de droits à formation pour les collègues au chômage.
- la possibilité pour les plus anciens d'obtenir un congé-formation.

Le SNES poursuit la recherche d'une mobilisation unitaire, et proposera à ses partenaires de construire des actions contre la précarité. Sans préjuger des décisions, il invite, dès à présent, les collègues à une réunion le 6 octobre au Lycée Pasteur (à confirmer)

## DES RAISONS...

### D'ADHERER AU SNES

---

#### DEMANDE DE BULLETIN D'ADHESION

NOM

NOM patronymique ..... Prénom .....

Résidence, bâtiment, escalier .....

N° et voie .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone .....

Adresse électronique .....

Etablissement d'affectation (nom ville) .....



### Annexe 3

## De MI-SE à Assistant d'éducation : un statut en régression

Le SNES et la FSU (avec les autres organisations syndicales) ont combattu et combattent encore le statut d'assistant d'éducation. Ils considèrent que c'est un statut de régression sociale très en deçà du statut de MI-SE ou de celui d'aide éducateur. Malgré une vive opposition de la profession, le gouvernement est passé en force et les premiers assistants d'éducation ont été recrutés voilà maintenant plus d'un an.

Le moins que l'on puisse dire est que nos craintes étaient justifiées. Les remontées des établissements l'indiquent, la précarité a gagné du terrain : beaucoup de contrats sont limités à un an (voire moins !) ; les textes concernant la durée du travail sont souvent interprétés de manière fantaisiste ; dans beaucoup de cas, les assistants d'éducation étudiants (60% des AED) ne peuvent pas suivre correctement leur formation et /ou ne peuvent pas passer leurs examens ou concours.....

Ce statut n'améliore en rien le fonctionnement des vies scolaires, au contraire. Le nombre de postes d'assistants d'éducation est loin de compenser les suppressions de postes de MI-SE et d'aides éducateurs. De plus, 10% des postes ne sont pas pourvus ! Les difficultés de recrutement dans les établissements éloignés des universités demeurent (c'était pourtant un argument choc du gouvernement en 2003 !).

La priorité du SNES est naturellement le maintien et l'amélioration du statut de MI-SE. Néanmoins, il prend en charge la défense des personnels. C'est pourquoi la section académique du SNES de Lille publie ce document pour rappeler vos droits, vous aider à les faire respecter.

**Important : Le recrutement est local et cela implique que les militants SNES des établissements soient très présents pour défendre les droits et éviter les dérives. Ils doivent obtenir que les contrats soient de trois ans, que les missions soient bien précisées et en nombre limité car plus la liste est longue, plus l'assistant servira de « bouche-trou ».**

**Nous appelons les élus SNES-FSU à proposer en CA des textes qui permettent d'aligner le plus possible les deux statuts en particulier en matière d'examens et concours.**

### Le SNES propose deux rendez-vous aux assistants d'éducation et aux secrétaires de S1 :

#### Assemblée Générale

Mercredi 6 octobre  
14h30 au lycée Pasteur de Lille

##### A l'ordre du jour :

- état des lieux et problèmes rencontrés
- revendications
- propositions d'actions

#### Stage syndical\*

Mardi 16 novembre  
9h30 – 17h à Lille

(au siège de la section académique du SNES, 209 rue Nationale)

##### A l'ordre du jour :

- le statut d'assistant d'éducation : les textes réglementaires, les fonctions, les droits...
- les perspectives de sortie de la précarité
- le rôle du syndicat

\*les personnels intéressés, travaillant au moment du stage, doivent adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, sous couvert du chef d'établissement, avant le 16 octobre (le modèle de demande de congé pour formation syndicale est paru dans le bulletin académique du SNES n°245 : s'adresser à un syndiqué SNES de l'établissement ou à la section académique, au 03 20 06 77 41)

	MI-SE	Assistant
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> <li>La surveillance des élèves tout au long de la journée : lors des récréations, des mouvements d'interclasse, à la demi-pension, en permanence.</li> <li>Un service d'écriture de 3h par semaine pour les SE : saisie des absences, mise sous enveloppe des bulletins.</li> </ul>	<p>Les missions sont définies à la signature du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance</li> <li>Accueil et intégration des élèves handicapés</li> <li>Aide à l'utilisation des nouvelles technologies</li> <li>Activités éducatives, culturelles et sportives</li> </ul>
Temps de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un service hebdomadaire fixe de 28h pour les SE et 34h pour les MI pendant 37 semaines.</li> <li>Pour poursuivre les études dans les meilleures conditions, 5 demi-journées de liberté sont prévues (6 dans les villes éloignées des établissements d'enseignement supérieur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un service annualisé de 1600heures sur une période allant de 39 semaines à 45 semaines.</li> <li>200 heures peuvent être attribuées pour une formation aux étudiants</li> </ul> <p><b><u>Cela fait une semaine de travail de presque 36h (pendant 39 semaines) pour un étudiant !</u></b></p>
Recrutement	Par le Rectorat sous contrôle des Commissions paritaires, sur critères sociaux	Par le chef d'établissement. Le projet de recrutement est soumis au CA de l'établissement (nombre de postes, quotité et nature des fonctions pour chaque poste)
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etre titulaire du baccalauréat</li> <li>S'engager ou être engagé dans des études supérieures.</li> <li>Etre âgé de moins de 29 ans pour un SE</li> </ul>	Aucune condition. Simplement, la circulaire indique qu'il convient de donner la priorité aux étudiants boursiers
Congés d'examen	Ces congés sont attribués par session d'examen ou de concours administratifs. Ils comprennent les jours des épreuves plus quatre jours.	Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le chef d'établissement qui peut demander à ce qu'elles soient récupérées
Rémunération	Indice 271 soit 956,11€ mensuels au 01 01 2004	Idem
Durée et fin de fonction	Après une période de fonction comme intérimaire, un MI-SE peut accéder à la stagiarisation. Cela garantit un maintien en poste pendant 7 ans (sauf sanction disciplinaire), sous réserve de satisfaire aux exigences en matière de justification des études supérieures.	Contrat de droit public d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans.
Représentation	<p>-Les MI-SE sont électeurs et éligibles au CA de leur établissement dans le collège des personnels d'enseignement et d'éducation</p> <p>-Des représentants des personnels sont élus tous les 3 ans à la commission paritaire des MI-SE.</p> <p>Compétences de la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stagiarisation</li> <li>Ensemble des mutations</li> <li>Problèmes relatifs au recrutement des MI-SE</li> </ul>	<p>-Les assistants d'éducation sont électeurs et éligibles au CA de leur établissement dans le collège des personnels d'enseignement et d'éducation</p> <p>-Il n'y a toujours pas de représentativité au niveau rectoral même si la circulaire indique que la création d'une commission consultative académique est souhaitable</p>

Le SNES, premier syndicat chez les MI-SE, syndique aussi les assistants d'éducation. Le SNES est un syndicat qui allie la défense individuelle des personnes et la défense collective des personnels et du service public.

En vous syndiquant au SNES, vous lui donnez les moyens d'améliorer d'être plus efficace pour votre défense et celle du service public. Renseignez vous auprès des militants SNES de votre établissement ou à la section académique du SNES